



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 1999

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Juin 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Juin 1999

Tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE,
M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-
Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

DELIBERATION D99319

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 1999

Direction Ressources Humaines

Tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

I - Il appartient au Conseil Municipal de doter les services des moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement.

Ainsi que nous nous en étions engagés le tableau des effectifs arrêté à 1.108 postes a été présenté en CTP du 17 Mai 1999.

Le nombre d'heures travaillées est en augmentation d'une année sur l'autre. Il faut ajouter à cet effectif statutaire la politique d'insertion et le recrutement d'emplois jeunes qui confortent notre volonté d'aide aux plus défavorisées et aux jeunes, et qui développent d'autant nos capacités d'heures travaillées.

Il faut aussi rappeler que la Communauté de Communes de Niort crée les emplois nécessaires à ses besoins propres et dans le domaine des compétences transférées. Fin 1999, ce seront 19 emplois qui seront créés par la Communauté de Communes et qui viennent abonder sur Niort notre capacité en heures travaillées.

II - Pour faire suite aux avis émis par les Commissions Paritaires et pour tenir compte des besoins des services, je vous propose les modifications suivantes du tableau des effectifs.

* Direction Générale

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent d'Entretien, à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent d'Entretien Qualifié, à compter du 1er Janvier 1999

* Direction du Secrétariat Général

SUPPRESSIONS : - 2 postes d'Agent d'Entretien, à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 2 postes d'Agent d'Entretien Qualifié, à compter du 1er Janvier 1999

* Direction des Ressources Humaines

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet à 50 %, à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent d'Entretien Qualifié à temps non complet à 50 %, à compter du 1er Janvier 1999

* Direction des Sites Universitaires

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet à 70 %, à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent d'Entretien Qualifié à temps non complet à 70 %, à compter du 1er Janvier 1999

* Direction des Affaires Scolaires

SUPPRESSIONS : - 9 postes d'Agent d'Entretien à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 9 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSIONS : - 3 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet à 50 % à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 3 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à temps non complet à 50 % à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSIONS : - 10 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet à 70 % à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 10 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à temps non complet à 70 % à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSIONS : - 2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet à 84 %
à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 2 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à temps non complet à 84 %
à compter du 1er Janvier 1999

* Direction des Sports et Jeunesse

SUPPRESSIONS : - 5 postes d'Agent d'Entretien à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 5 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

* Direction des Musées

SUPPRESSIONS : - 4 postes d'Agent d'Entretien à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 4 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine de 2ème classe
à compter du 1er Août 1999

CREATION : - 1 poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine de 2ème classe
à compter du 1er Août 1999

* Bibliothèque Municipale

SUPPRESSION : - 1 poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des
Bibliothèques de 2ème classe à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des
Bibliothèques de 1ère classe à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent du Patrimoine de 2ème classe à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent du Patrimoine de 1ère classe à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent d'Entretien à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent d'Entretien Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Mission Environnement

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent Technique à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent Technique Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Voirie

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent Technique à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent Technique Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent d'Entretien à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent d'Entretien Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Eau et Assainissement

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent Technique à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent Technique Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Espaces Verts

SUPPRESSION : 1 poste d'Agent Technique à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : 1 poste d'Agent Technique Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

* Direction Nettoyement Parc Auto

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent de Salubrité à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent de Salubrité Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSIONS : - 2 postes d'Agent d'Entretien à compter du 1er Janvier 1999

CREATIONS : - 2 postes d'Agent d'Entretien Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

SUPPRESSION : 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à compter du 1er Juillet 1999

CREATION : 1 poste de Contrôleur à compter du 1er Juillet 1999

* Direction des Bâtiments

SUPPRESSION : - 1 poste d'Agent Technique à compter du 1er Janvier 1999

CREATION : - 1 poste d'Agent Technique Qualifié à compter du 1er Janvier 1999

III - Par ailleurs, afin d'adapter le tableau des effectifs aux besoins du Conservatoire Auguste Tolbecque, Ecole Nationale de Musique et de Danse, il est proposé de :

- supprimer un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps complet, spécialité percussions, créé le 30 Juillet 1997 et qui n'a pu être pourvu comme tel,

- créer un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet spécialité percussions, pour 13 heures hebdomadaires soit 65 % d'un temps complet,

- créer un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet spécialité batterie, pour 7 heures hebdomadaires soit 35 % d'un temps complet.

Ces 2 postes correspondent aux disciplines enseignées à l'Ecole Nationale de Musique et de Danse (percussions et batterie).

Enfin, conformément au protocole d'accord du 29 Décembre 1998, portant amélioration de la situation statutaire des Conducteurs Territoriaux, il est proposé de :

- supprimer 5 postes de Conducteur de 1er niveau

- créer 5 postes de Conducteur de 2e niveau.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le tableau des effectifs arrêté à 1.108 postes au 1er Mai 1999 étant précisé qu'une mise à jour annuelle sera proposée chaque année au Comité Technique Paritaire et soumise au Conseil Municipal,

- accepter les créations et suppressions de postes définies ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)